

69B349

27 SEP. 2012

A8763

**ELECTRIFICATION  
INDUSTRIELLE DE L'EST**

Société par actions simplifiée  
au capital de 200 000 euros  
Siège social : *Zone d'Activités de la Sandlach*  
67500 HAGUENAU  
R.C.S. 69 B 349 STRASBOURG

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**ANNUELLE DU 24 FEVRIER 2012**

L'an deux mille douze, le 24 février à 18 heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social de la société sur convocation de la Présidente.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple remise en main propre contre émargement le 08 février 2012.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Madame WALTER Michèle préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

Mr WILLE Joseph, Commissaire aux comptes, est également présent.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la Présidente permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 2500 actions, sur les 2 500 actions émises par la Société.

La Présidente constate que les associés présents et représentés réunissant au moins sur première convocation, le quart des actions ayant le droit de vote, l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation du 08 février 2012 ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 août 2011 ;
- le rapport de gestion du Comité de Direction ;
- les rapports du Commissaire aux Comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

①

Elle rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- ◆ Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 août 2011 et rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- ◆ Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par la loi,
- ◆ Approbation desdits comptes et conventions,
- ◆ Quitus au Comité de Direction et au Commissaire aux Comptes,
- ◆ Affectation du résultat de l'exercice 2010/2011,
- ◆ Fixation des jetons de présence alloués au Comité de Direction,
- ◆ Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- ◆ Questions diverses.

La Présidente donne lecture des rapports de la Présidente et des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION**

#### **Approbation des documents présentés à l'Assemblée Générale**

L'Assemblée Générale des Actionnaires, après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve :

- le rapport de gestion
- l'inventaire
- les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et son annexe arrêtés le 31 août 2011 tels qu'ils lui ont été présentés.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal correspondant aux amortissements excédentaires sur un véhicule de société à hauteur de 2 918 € et ayant entraîné un impôt de 973 €.

**Cette résolution est adoptée par 2 165 voix des actionnaires nu-propriétaires et par 335 voix des actionnaires en pleine propriété.**



## DEUXIEME RESOLUTION

### **Affectation des résultats - répartition du dividende**

L'Assemblée Générale des Actionnaires approuve le rapport de gestion de la Présidente et, après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice de 625 936,04 euros décide d'affecter ce bénéfice de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice .....	625 936,04
- Auquel s'ajoute le Report à Nouveau .....	<u>1 569 997,20</u>
- Formant un bénéfice distribuable de .....	2 195 933,24
- A titre de dividende aux actionnaires payable à compter de ce jour pour .....	100 000,00
Soit 40 euros pour chacune des 2 500 actions composant le capital social, <b>ouvrant droit à un abattement de 40 %.</b>	
- Le solde au compte report à nouveau pour .....	2 095 933,24

**Cette résolution est adoptée par 2 165 voix des actionnaires usufruitiers et par 335 voix des actionnaires en pleine propriété.**

## TROISIEME RESOLUTION

### **Dividendes des trois derniers exercices**

L'Assemblée Générale prend acte que le montant du dividende mis en distribution correspondant au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende ouvrant droit à un abattement</u>	<u>Revenu réel</u>
31.08.2008	50 000 €	50 000 €
31.08.2009	100 000 €	100 000 €
31.08.2010	100 000 €	100 000 €

**Cette résolution est adoptée par 2 165 voix des actionnaires nu-propriétaires et par 335 voix des actionnaires en pleine propriété.**



#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer des jetons de présence aux membres du Comité de Direction et fixe à la somme de 9 700 € le montant global annuel des jetons de présence pour l'exercice en cours.

**Cette résolution est adoptée par 2 165 voix des actionnaires nu-propriétaires et par 335 voix des actionnaires en pleine propriété.**

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Mr SUTTER Jean-Louis de son mandat de Commissaire aux Comptes suppléant.

Elle nomme Mr STIRNWEISS Bernard en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, qui accepte cette fonction pour la durée restant à courir du mandat et venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/08/2013.

**Cette résolution est adoptée par 2 165 voix des actionnaires nu-propriétaires et par 335 voix des actionnaires en pleine propriété.**

#### SIXIEME RESOLUTION

##### **Conventions règlementées**

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions règlementées relevant de l'article L.227-10 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport.

**Cette résolution est adoptée par 2 165 voix des actionnaires nu-propriétaires et par 335 voix des actionnaires en pleine propriété.**



## SEPTIEME RESOLUTION

### Quitus - Décharge

L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion, au Comité de Direction.

Elle donne, pour le même exercice, décharge au Commissaire aux Comptes de l'accomplissement de sa mission.

**Cette résolution est adoptée par 2 165 voix des actionnaires nu-propriétaires et par 335 voix des actionnaires en pleine propriété.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et par les associés présents.

La Présidente

Les associés

Certifié conforme à l'original le 18 JUIN 2012

Mme WALTER Nicole

Présidente.

ÉLECTRIFICATION INDUSTRIELLE DE L'EST S.A.S.  
Z.A. de la Sandlach - BP 90159  
67503 FACHENAU CEDEX  
Tél. 03 88 73 56 56 - Fax 03 88 73 15 56  
Courriel: [ie@eie67.fr](mailto:ie@eie67.fr)